

RENONCIATION A L'ASSURANCE INDIVIDUELLE ACCIDENTS DE BASE

Le licencié reconnaît avoir pris connaissance de la notice d'information relative aux garanties Individuelle Accident et Assistance de base incluses dans la licence FFA, et compris l'ensemble des garanties telles qu'elles sont indiquées dans le présent document.

Le prix de la garantie de base Individuelle Accident et Assistance incluse dans la licence FFA est de 0,70 € TTC non remboursable.

Conformément à la loi, cette garantie est facultative.

Le Licencié peut refuser d'y adhérer en remplissant et signant ci-dessous le présent document et en le remettant obligatoirement à son club.

Nom :

Prénom :

Adresse :

N°licence :

Je refuse d'adhérer au contrat collectif d'assurances Individuelle Accident et Assistance proposé lors de mon adhésion à la licence FFA.

Je reconnais avoir été informé des risques encourus par la pratique de l'athlétisme et qui peuvent porter atteinte à mon intégrité physique, et de l'intérêt que présente la souscription d'une telle garantie d'assurance. En refusant d'adhérer au contrat, je renonce à une quelconque indemnisation de ce dernier en cas d'accident corporel dont je serais victime lors de ma pratique sportive.

Fait à le.....

Signature (pour les mineur(e)s : son représentant légal) « lu et approuvé »